

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 30 septembre 2016 à 20H30

L'an deux mil seize, le 30 septembre 2016 à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 septembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. BOUTIER Dominique, BEZIER Marie-Christine, OUDART Christine, adjoints, BOITEUX Patrice, GODIER Gilles, GEORGET Céline, HAMON Béatrice, HAY Jean-François, PUEL Laurent** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **BRIELLES Jérôme**,

Secrétaire : Dominique BOUTIER

1. Approbation du Procès-Verbal du 25 août 2016

2. Construction du groupe scolaire - Litige revêtement de sol (délibération n°035-2016)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°002-2015 en date du 30 janvier 2016, par laquelle, suite à une expertise du 17 décembre 2014, et aux litiges concernant le revêtement de sol, le Conseil avait accepté la proposition de l'expert pour clore le dossier.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune va être indemnisée de la somme de 7200 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Accepte la somme de 7200 € pour les malfaçons du revêtement de sol.

Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre

3. Agents communaux : prime de fin d'année 2016 (délibération n°036-2016)

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 20 mai 2016,

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a enregistré une augmentation de 0.1749 % sur la période de référence,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 939.24 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Article 2 : Conditions d'octroi

La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires, au prorata du temps de travail effectué sur la Commune

Article 3 : Exécution

Le maire et le trésorier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

4. Opération « Argent de Poche » 2016 (délibération n°037-2016)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet « dispositif Argent de poche » qui peut être mis en place à l'attention des jeunes de la commune de HOUSSAY, âgés de 16 à 18 ans.

Ce dispositif créé la possibilité pour des adolescents d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération (dans la limite de 15 € par jeune et par jour).

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide de mettre en place ce dispositif «Argent de Poche » pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2016, à l'attention des jeunes de HOUSSAY âgés de 16 à 18 ans ;

Décide d'indemniser le temps passé par les jeunes au tarif de 5 €/heure ;

Décide de solliciter auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales ;

Décide de souscrire une assurance « responsabilité civile » auprès de notre compagnie d'assurances afin de couvrir les jeunes pendant leur présence sur les chantiers ;

Décide d'adresser un courrier à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), pour solliciter l'agrément.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires ainsi que toutes pièces à intervenir

5. Participation de la Commune de ST-SULPICE au frais de fonctionnement de l'école publique de HOUSSAY pour l'année 2015/2016 (délibération n° 038-2016)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

a défini pour les 21 enfants fréquentant l'école publique de HOUSSAY les charges intercommunales dues par la Commune de ST-SULPICE pour un montant total de 13280.81 €.

autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes.

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ST-SULPICE
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE DE HOUSSAY
ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

Nombre d'enfants scolarisés à l'école publique de HOUSSAY :		91	
Primaire	60	Houssey	47
		St-Sulpice	13
Maternelle	35	Houssey	27
		St-Sulpice	8
Total	95		
Total pour St-Sulpice			21

	Total Ecole	Nombre élève de ST SULPICE	Nombre total d'élèves	Total pour ST SULPICE	Total pour HOUSSAY
EDF	7663.95	21	95	1694.14	5969.81
Fournitures Scolaires (coût par enfant)	40.00	21		840.00	2960.00
Piscine	672.30	12	39	206.86	465.44
Frais divers : dont détail ci-dessous	9288.94	21	95	2053.34	7235.60
Téléphone	1047.31				
Eau	680.89				
Frais d'Entretien Matériel	2269.10				
Maintenance Extérieur	1770.55				
Pompe à Chaleur					
Frais postaux	50.00				
Photocopies Ecole	1830.00				
Photocopies Couleur	102.96				
Loyer photocopieur	360.00				
Assurance	754.99				
Cerfiat Electronique	60.00				
REOM	363.14				
Frais de Personnel Ecole	23550.04	21	95	5205.80	18344.24
Prise en charge ASP	-11388.26	21	95	-2517.40	-8870.86
Frais de Personnel Garderie	25875.78	2582	9305	7180.15	18695.63
Prise en charge ASP	-5706.84	2582	9305	-1417.07	-3689.77
Frais de Personnel Repas (Lunch) Frais de Voyage de Travail Frais de Carburant	393.79	2582	9305	109.27	284.52
Frais de Personnel Garderie	15693.59	21	95	3469.11	12224.48
Prise en charge ASP	-8843.11	21	95	-1954.79	-6888.32
Participation Famille garderie	-12878.54	21	95	-2846.39	-10030.15
Frais de Personnel TAP	904.31	21	95	199.90	704.41
Animation TAP facturée	975.00	21	95	215.53	759.47
Fournitures TAP	69.83	21	95	15.44	54.39
Fonds Amortage	-4850.00	21	95	-1072.11	-3777.89
Participation Famille TAP	-1086.00	21	95	-240.06	-845.94
Crédits Direction	100.00	50%		50.00	50.00
Crédits supplémentaires manuels	600.00	50%		300.00	300.00
Frais de Préparation classe M. LANCHENEIL	930.03	21	95	205.59	724.44
Frais de Préparation classe M. LANCHENEIL et études	1580.20	21	95	349.31	1230.89
Charges de personnel Facturation Gestion Administrative	2754.57	21	95	608.90	2145.67
Sorties scolaires coût au km	2197.00	21	95	485.65	1711.35
Sorties scolaires coût horaire	631.80	21	95	139.66	492.14
	TOTAL DU PAR LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE			13280.81	40249.57

6. Participation financière aux frais de scolarisation (délibération 039-2016)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors d'une précédente réunion en date du 12 décembre 2014, celui-ci avait refusé de participer financièrement aux dépenses scolaires demandées par la ville de CHATEAU GONTIER, pour l'année scolaire 2013-2014, pour un montant de 1 482.55 €, et pour 2 enfants ayant déménagé sur la commune de HOUSSAY.

Suite à une demande de dérogation de la commune de HOUSSAY, le Bureau Municipal de CHATEAU GONTIER, s'est prononcé, le 5 septembre dernier pour un refus catégorique.

La commune de HOUSSAY prend acte de la décision, et précise qu'elle aurait aimé une discussion au préalable. La commune prend également, note de la décision de ce même bureau que toute requête par des familles dont les enfants seraient scolarisés sur CHATEAU GONTIER, et qui feraient le choix de s'installer à HOUSSAY disposant d'une école publique, avec le vœu de continuer à scolariser leurs enfants à CHATEAU GONTIER, ferait l'objet d'un refus.

Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à établir le mandat

7. Adhésion à l'association Chat-O-Cats (BP2016 : DM n°4) (délibération 040-2016)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors d'une précédente réunion en date du 25 août 2016, celui-ci avait, pour réguler et gérer la population de chats errants sur HOUSSAY, souhaité passer une convention avec Chat-O-Cats et adhérer à l'association.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Verse une subvention de 15 euros, pour l'adhésion à Chat-O-Cats

Décide sur la section de fonctionnement, de prélever au compte 022 « Dépenses imprévues » la somme de 15 € et de l'imputer au compte 6574 « Subventions fonctionnement Droit Privé »

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
				6574	+15.00		
				022	-15.00		

8. Subvention exceptionnelle à l'association Notes Band pour le projet New York, New York (délibération 041-2016)

Madame Christine OUDART, partie prenante quitte la salle.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association Notes Band, pour le projet « New York, New York », un voyage à New York pour les classes orchestre notamment du Collège Jean Rostand, dont fait partie une jeune houssayenne, Jade DAHERON.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Donne son accord de principe pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 euros,

La subvention sera versée à l'association Notes Band, de Château Gontier, sur présentation du budget et si le projet voit le jour.

***Rapport sur la gestion des déchets ménagers 2015**

Monsieur le Maire présente le rapport sur la gestion des déchets ménagers établi par les services de la communauté de communes. A retenir, un habitant de la CCPCG produit, en moyenne 149 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles, contre 187 Kg pour un mayennais.

Le maire clôt la séance à 23H20